



La garde meurt,

mais  
ne

se rend pas.

Le gouvernement s'attaque aux gardes techniques et administratives des hôpitaux.

La garde des hôpitaux deviendra t'elle payante ? Les « serfs » devront-ils payer « une dîme » contre la concession de logement de fonction ?

Quelle interprétation des textes, compte faire notre administration ?

Comment peut-on mettre en doute la nécessité absolue de la présence du personnel de garde qui assure :

- La sécurité des malades
- La sécurité du public
- Et celle du personnel

Cela s'appelle la continuité du service public.

Un rendez vous est fixé par l'administration le 9 février à 14h pour aborder cette problématique.

Vous êtes invités à manifester votre mécontentement, lors d'un rassemblement Avenue Victoria, pour démontrer que la garde ne se laissera pas dépouiller sans combattre.

**Donc tous à 14h  
le 9 février  
AV Victoria.**

Association pour la Défense des Intérêts des  
Personnels Techniques et Ouvriers Logés  
De l'Assistance Publique -Hôpitaux de Paris

Hôpital SAINT ANTOINE  
Bâtiment Foulques de Neuilly  
184, rue du Faubourg St antoine  
75012 PARIS

Philippe DUCORNET, Président. tel : 01.49.28.20.32  
e-mail : [adiptol@adiptol.com](mailto:adiptol@adiptol.com)



## SYNDICAT PROFESSIONNEL DES PERSONNELS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES DE SANTE

### A tous les Personnels Techniques et Ouvriers Logés par Nécessité Absolue de Service

#### SPTLS

184, rue du faubourg Saint Antoine  
75012 PARIS

Téléphone : 01 49 28 20 32  
Télécopie : 01 49 28 26 85  
[ducornet.philippe@sat.aphp.fr](mailto:ducornet.philippe@sat.aphp.fr)

Secrétaire Général :  
Philippe DUCORNET

Trésorier :  
Fabrice BAZILE  
Emmanuel BAYLE

Le décret n° 2010-30 du 8 janvier 2010 ne nous concerne pas, puisque, comme les anciens décrets du même genre, il ne prend en compte que les fonctionnaires astreints à des gardes de direction.

La nouveauté dans ce texte résulte du fait que ces fonctionnaires auront la totale gratuité du loyer et des charges locatives et s'ils ne sont pas logés, ils bénéficieront d'une indemnité compensatrice mensuelle allant de 1828 euros pour la zone A à 1142 euros pour la zone C.

### Alors..... il faut bien trouver un équilibre budgétaire.

La Direction Générale de l'APHP veut nous placer sur l'autel du sacrifice, et, par le biais de réunions au sein de chaque établissement, elle essaie de glisser insidieusement, que les personnels concernés n'auront rien à perdre au change..... ( sommes-nous si niais ? ).

Alors.... Bien sûr.... Il risque d'y avoir des négociations établissement par établissement afin d'infléchir ceux qui s'y laisseront prendre ( il en est ainsi depuis la nuit des temps).

En attendant, rappelez-vous que nous n'avons jamais eu de statut de garde, les seules preuves que nous avons, et qui sont juridiquement de taille, ce sont nos fiches de postes, nos arrêtés de concession de logement par nécessité absolue de service, les interventions de sécurité que nous effectuons dans le cadre de la sécurité technique dans la continuité du service public et cela 24h/24.

Si une catégorie de fonctionnaire doit être logée sur l'établissement, et il ne peut en être autrement à ce jour, par nécessité absolue de service, ce sont bien les services techniques ( rappelez-vous l'affaire des groupes électrogènes de St Antoine en juin 2008 qui s'est bien terminée grâce aux personnels techniques présents ce jour-là ).

Il y a bien d'autres exemples que nous ne mentionnerons pas aujourd'hui, mais que nous dévoilerons prochainement ainsi que les conditions de travail des opérants en regard du code du travail, des législations sur la sécurité des installations techniques, de la sécurité de ces personnels qui œuvrent avec une polyvalence certaine, à la limite de la sécurité, dans des conditions parfois très difficiles **et que l'APHP essaie de considérer qu'ils sont peut-être utiles mais surtout pas nécessaires.**

Il ne va pas sans dire que l'ADIPTOL et le SPTLS mettront tous les moyens, juridiques, associatifs et syndicaux dont ils disposent afin de s'opposer à cette attaque injustifiée de notre administration.

**C'est pourquoi, il est indispensable de se rendre au rassemblement**

**du 9 février à 14h, Avenue Victoria,**

**afin de contrecarrer les projets misérables de notre administration.**

Le Président de l'ADIPTOL et Secrétaire Général du SPTLS

**Philippe DUCORNET**